

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 29 Janvier 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 19h10 et levée à 20h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.1), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Patrice CUENOT suppléant Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pélousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 4.1), P. BONNET, G. CHALNOT, YM. DAHOU, C. DEVESA, D. POISSENOT, R. REBRAB, M. SEBBAH, R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE, C. BOTTERON, P. CORNE, JM. BOUSSET, JN. BESANCON

Mandataires : M. ZEHAF, E. MAILLOT (à partir du 4.1), C. WERTHE, P. CURIE, N. BODIN, A. POULIN, K. ROCHDI, C. MICHEL, S. PESEUX, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, D. SCHAUSS, S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, G. BAULIEU, V. MAILLARD

Délibération n°2018/003991

Rapport n°1.2.1 - Transfert de compétences eau et assainissement - Créations de postes - Actualisation de la liste des emplois permanents

Transfert de compétences eau et assainissement - Créations de postes - Actualisation de la liste des emplois permanents

Rapporteur : Christophe LIME, Conseiller communautaire délégué

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel »
Budgets annexes Eau et Assainissement

Résumé :

Par arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2017, M. le Préfet du Doubs a validé le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers le Grand Besançon.

Le conseil de communauté de la CAGB a délibéré à deux reprises (le 16 novembre 2017 et le 18 décembre 2017) sur plusieurs sujets relatifs aux moyens humains affectés aux compétences eau et assainissement.

Après échanges avec les services de la Préfecture, il semble nécessaire de préciser certains points de ces délibérations.

Il est donc proposé aux membres du Bureau de :

- créer 25 postes dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la CAGB,
- modifier la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte des transferts de personnel et de ces créations de postes.

I. Le transfert de plein droit de plusieurs agents des communes vers la CAGB

Conformément à la réglementation et en particulier l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après consultation des Comités Techniques Ville et CAGB, le conseil de communauté du 18 décembre 2017 a pris acte du transfert à la CAGB au 1er janvier 2018, d'un certain nombre d'agents qui exerçaient en totalité leurs fonctions en 2017 dans une commune ou un syndicat compétent en matière d'eau et / ou assainissement.

Une fiche d'impact décrivant notamment les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des agents concernés a été jointe à cette délibération.

Ces agents sont :

. les agents du Département Eau et Assainissement de la Ville de Besançon. Ce transfert porte sur 118 postes rémunérés sur les budgets annexes eau et assainissement de la Ville de Besançon.

S'agissant de la filière administrative :

- 10 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- 4 postes relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

S'agissant de la filière technique :

- 56 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- 16 postes relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise,
- 23 postes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- 7 postes relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs en chef.

Les agents du Syndicat Intercommunal d'Auxon Chatillon Le Duc (SIAC) et du SYTTEAU qui disposaient en 2017 de personnels employés spécifiquement pour la gestion des services d'eau et d'assainissement. Ces deux syndicats étant entièrement inclus dans le périmètre du Grand Besançon, la CAGB s'est substituée à ces syndicats qui ont été dissous au 1^{er} janvier 2018.

Quatre personnes sont concernées : 2 au SIAC et 2 au SYTTEAU.

S'agissant de la filière administrative :

- 1 poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux
- 2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs

S'agissant de la filière technique :

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Ces transferts de personnels ont été formalisés dans une convention entre la Ville et la CAGB et à travers des arrêtés conjoints pris par le Maire de la Ville et le Président de la CAGB (fiche d'impact annexée).

II. La création de 25 postes

Un groupe de travail composé d'une vingtaine d'élus a préparé pendant deux ans et demi ce transfert.

Le nouveau service communautaire interviendra pour représenter l'autorité organisatrice (suivi du patrimoine, définition et suivi de la programmation de l'investissement, contrôle des exploitants,...) sur l'ensemble du périmètre - sauf, en matière d'eau potable, sur le périmètre des syndicats maintenus au moins temporairement dont ceux du Val de l'Ognon et de la Haute-Loue - et interviendra aussi en matière d'exploitation sur 16 communes en eau et 48 en assainissement. Les délégués, qui interviennent actuellement sur les autres communes, poursuivront leurs contrats jusqu'à leur terme. Le choix du mode de gestion à l'issue de ces contrats appartiendra à la Communauté d'Agglomération qui pourra décider un retour en régie sur le périmètre concerné ou l'engagement d'une consultation pour une nouvelle gestion déléguée.

Le nouveau service communautaire s'appuiera sur l'actuel Département de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Besançon qui évoluera cependant pour permettre la prise en compte des spécificités liées à ce nouveau périmètre et notamment le rôle d'autorité organisatrice qu'il convient de mieux structurer, et qui, par ailleurs, sera renforcé pour prendre en compte l'extension de son périmètre.

Les postes créés correspondent à des prestations réalisées actuellement par :

- . des agents communaux travaillant en partie pour l'eau et l'assainissement,
- . des élus communaux et syndicaux,
- . des entreprises qui réalisaient des prestations de diverses natures (dépannage électromécanique, recherche de fuite, petit terrassement...).

Par ailleurs, une partie de l'activité générée sera la conséquence d'une harmonisation du niveau de service (instruction des volets eau et assainissement des permis de construire, contrôle de conformité, astreinte, facturation et moyens de paiement...).

Certaines communes ont souhaité que le travail technique réalisé par les agents communaux soit poursuivi. Cela sera formalisé par un conventionnement qui précisera le montant versé à la commune pour les missions qui leur sont confiées.

Enfin, certaines prestations continueront à être partiellement externalisées (ex : hydrocurage, pour lequel le parc d'hydrocureurs ne sera pas augmenté, relève de compteurs).

De nombreuses analyses financières ont été produites afin de proposer à partir de 2018 un tarif à 3.30 € / m³ en intégrant ces missions nouvelles.

Dans ce cadre, un certain nombre de recrutements sont nécessaires afin d'assurer le service à partir du 1^{er} janvier 2018 sur le périmètre communautaire.

Ainsi, il est proposé de créer à compter du 1er janvier 2018, 25 postes à temps complet dans les effectifs permanents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont :

Nombre de postes	Fonction	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi
1	Chef de service	A	Technique	Ingénieurs territoriaux
1	Responsable de secteur	A	Technique	Ingénieurs territoriaux
1	Technicien spécialisé	B	Technique	Techniciens territoriaux
3	Chargé de gestion	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux
2	Plombier – fontainier	C	Technique	Adjointes techniques
1	Agent d'exploitation	C	Technique	Adjointes techniques
5	Egoutier	C	Technique	Adjointes techniques
1	Laborantin	C	Technique	Adjointes techniques
1	Chef d'équipe	C	Technique	Agents de maîtrise
5	Agent de traitement des eaux	C	Technique	Adjointes techniques
2	Adjoint de gestion administrative	C	Administrative	Adjointes administratifs
2	Contrôleur de conformité	C	Technique	Agents de maîtrise

A l'unanimité des suffrages exprimés, 5 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de 25 postes au 1^{er} janvier 2018 pour les compétences eau et assainissement à la CAGB
- la modification de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de ces transferts de personnel et de ces créations de postes

Pour extrait conforme,
 Le Vice-Président suppléant,
 Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115
 Contre : 0
 Abstentions : 5
 Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité